

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-CF1798

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	100 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	100 000 000
Gratuité de la culture ( <i>ligne nouvelle</i> )	100 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	100 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons étendre la gratuité dans tous les musées et monuments publics à commencer par les dimanches, et ce, pour l'ensemble des visiteurs.

Cette proposition découle d'un constat : les inégalités économiques ont une influence sur les niveaux de fréquentation des différentes institutions culturelles. Ainsi, selon le Baromètre publié par le ministère de la Culture intitulé « Les sorties culturelles des Français en 2024 » (publié le 8 juillet 2025), le taux de fréquentation des musées ou des expositions au cours des 12 derniers mois par des personnes considérées comme ayant des « bas revenus » ne s'élève qu'à 30 %, alors qu'il s'élève à 54 % pour les personnes considérées comme ayant des « hauts revenus » (ce taux augmentant de plus en plus à mesure que les revenus augmentent). Ce phénomène est similaire en ce qui concerne la visite des monuments (51 % pour les « bas revenus », 74 % pour les « hauts revenus »). Face à ce constat, le combat pour la gratuité de l'accès aux musées est essentiel pour en garantir la démocratisation.

Cette mesure est d'autant plus indispensable qu'elle ne vient pas de nulle part : ainsi, dès 1996, sur proposition du ministère de la Culture, le musée du Louvre est devenu gratuit le premier dimanche de chaque mois. Prise à titre expérimental, cette décision est pérennisée deux ans plus tard. En 2000, la gratuité est étendue à l'ensemble des musées et des monuments nationaux. Des communes font de même dans leurs musées municipaux. En 2002, ce sont les musées de la Ville de Paris qui offrent une gratuité permanente. D'autres communes reproduisent alors cette mesure.

Dans ce contexte, notre proposition visant à étendre la gratuité à toutes et tous dans tous les musées et monuments publics, en commençant par les dimanches, est un prolongement naturel de ce processus historique.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de titre 2 de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture à hauteur de 100 millions d'euros en autorisations d'engagement et 100 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme intitulé « Gratuité de la culture » abondé à hauteur de 100 millions d'euros en AE et CP. Notre intention n'est pas de prélever des crédits du programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.